



## ADDITIF N°006 DU 25 AVRIL 2025 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

### Au lieu de lire :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007 / AONO/R-CE/D-NK/CBONDJOCK/CIPM/25 DU 20 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE LOLA, DANS LA COMMUNE DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

*Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE : 2025*

### PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

#### 1. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la commune de BONDJOCK au plus tard le 28 mars 2025 à 12 heures précises contre récépissé et devront porter la mention :

#### 2. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps le 28 mars 2025. à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Placée auprès de la Commune de BONDJOCK siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de BONDJOCK en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

### PIECE N° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

#### Article 10: REMISE DES OFFRES

La date limite de dépôt des Soumissions est fixée au 28 MARS 2025 à 12 heures locale.

Toute soumission parvenue après le délai ci-dessus indiqué sera déclarée hors délai et par conséquent rejetée; Toute offre déjà déposée pourra être retirée pour compléments ou modifications avant l'expiration du délai dépôt, après une demande écrite adressée au maître d'ouvrage.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais présentée sous forme reliée et établie en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli fermé (comme indiqué à l'article 9 du RPAO) contre un récépissé dûment signé auprès du Service chargé des Marchés auprès du Maître d'Ouvrage, au plus tard le 28 MARS 2025 à 12 heure et devra porter la mention :

#### Article 11: OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des administratives et des offres techniques aura lieu le 28 MARS 2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation auprès de la Commune de BONDJOCK

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

### Lire plutôt :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007 / AONO/R-CE/D-NK/CBONDJOCK/CIPM/25 DU 20 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE LOLA, DANS LA COMMUNE DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

*Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE : 2025*

### PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

### **3- REMISE DES OFFRES**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la commune de BONDJOCK au plus tard le 10 avril 2025 à 12 heures précises contre récépissé et devront porter la mention :

### **4- OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera en un temps le 10 avril 2025, à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Placée auprès de la Commune de BONDJOCK siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de BONDJOCK en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

### **PIECE N° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)**

#### **Article 10: REMISE DES OFFRES**

La date limite de dépôt des Soumissions est fixée au **10 avril 2025 à 12 heures locale**.

Toute soumission parvenue après le délai ci-dessus indiqué sera déclarée hors délai et par conséquent rejetée; Toute offre déjà déposée pourra être retirée pour compléments ou modifications avant l'expiration du délai dépôt, après une demande écrite adressée au maître d'ouvrage.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais présentée sous forme reliée et établie en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli fermé (comme indiqué à l'article 9 du RPAO) contre un récépissé dûment signé auprès du Service chargé des Marchés auprès du Maître d'Ouvrage, au plus tard le **10 avril 2025 à 12 heure** et devra porter la mention :

#### **Article 11: OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des administratives et des offres techniques aura lieu le **10 avril 2025 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation auprès de la Commune de BONDJOCK

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

Fait à BONDJOCK, le 23 MARS 2025

LE MAIRE (Autorité Contractante)

#### **AMPLIATIONS**

- ARMP ;
- Président CIPM/C-BMK ;
- DDMAP/NK ;
- DDTP/NK ;
- Maître d'Ouvrage ;
- Affichage/Archives.

